

# Le comité Formation Médicale Continue du CISSS de Laval vous présente

## Discutons douleur, parlons dépendance

Vendredi 28 janvier 2022  
8 h 30 à 16 h 15

**INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES AVANT LE 21 JANVIER 2022 - MIDI**

### L'atelier en bref

Certains de vos patients présentent-ils des douleurs non cancéreuses qui se « chronicisent »? Réussissez-vous à bien évaluer et à bien soulager leur douleur? Soupçonnez-vous certains d'entre eux d'abuser de leur médication? Avez-vous parfois l'impression d'être manipulé par certains de vos patients? Savez-vous accompagner vos patients dans une démarche de sevrage?

Des études démontrent que les patients présentant une douleur chronique non cancéreuse (DCNC) requièrent une prise en charge et des soins particuliers nécessitant des connaissances et des habiletés spécifiques. Ces patients doivent être évalués périodiquement et traités selon une approche combinant l'utilisation d'une médication analgésique à d'autres types de traitement pharmacologiques ou non pharmacologiques, impliquant alors la participation de l'équipe interprofessionnelle. Proposant une approche interactive incluant l'utilisation d'outils pratiques et des échanges à partir de vignettes cliniques, l'atelier « Discutons douleur, parlons dépendance » aidera le médecin et les autres professionnels de la santé à mieux évaluer et prendre en charge les patients présentant des DCNC, à reconnaître les facteurs de risque des troubles liés à l'utilisation des opiacés et, le cas échéant, à accompagner leurs patients ayant développé une dépendance et nécessitant un sevrage.

### Objectifs pédagogiques

Au terme de cet atelier, le participant sera en mesure de :

1. Définir et évaluer la douleur chronique non cancéreuse (DCNC);
2. Prescrire les traitements pharmacologiques et non pharmacologiques les plus appropriés;
3. Définir le trouble lié à l'utilisation des opioïdes;
4. Identifier le patient à risque de toxicomanie et l'encadrer;
5. Intervenir auprès des patients souffrant de douleur chronique aux prises avec un trouble lié à l'utilisation des opioïdes.

### Conférencières

- Docteure Aline Boulanger, anesthésiologiste
- Docteure Marie-Ève Goyer, médecin de famille

Visioconférence Zoom — Le lien sera transmis par le CMQ aux participants

**Vous devez vous inscrire AVANT LE 21 JANVIER 2022 – MIDI**

sur le site suivant :

*En vous inscrivant, vous acceptez que la conférence soit enregistrée*

<https://forms.office.com/r/WmMqgEKMcz>

### **Frais d'inscription**

Membres du CMDP du CISSS de Laval : **Gratuit**

Stagiaires du CISSS de Laval : **Gratuit**

Professionnels du CISSS de Laval : **Gratuit**

Tout autre participant : **172,46 \$ (taxes inc.)**

**Payable par chèque à l'ordre de « FMC CISSS Laval » et envoyé à :**

Hôpital de la Cité-de-la-Santé, 1755, boul. René-Laennec, Local D-0015, Laval, Québec  
H7M 3L9

### **Horaire**

<b>8 h 30 – 8 h 45</b>	<b>Accueil - Mot de bienvenue</b>
<b>8 h 45 – 10 h 00</b>	<b>Discutons douleur présenté par Dre Boulanger</b>
<b>10 h 00 – 10 h 15</b>	<b>Pause</b>
<b>10 h 15 – 12 h 00</b>	<b>Suite de l'atelier Discutons douleur</b>
<b>12 h 00 – 13 h 00</b>	<b>Pause/Dîner</b>
<b>13 h 00 – 16h15 :</b>	<b>Parlons dépendance présenté par Dre Goyer</b>
<b>14 h 30 – 14 h 45</b>	<b>Pause</b>
<b>14 h 45 – 16 h 15</b>	<b>Suite de l'atelier Parlons dépendance</b>
<b>16 h 15</b>	<b>Fin de l'atelier</b>

**ORGANISATEUR ET MODÉRATEUR : Dr Mark-Andrew Stefan**

### **ATTESTATION**

**Déclaration de formation continue au Collège des médecins du Québec :** Les médecins qui participent à cette activité peuvent déclarer 6 heure(s) de développement professionnel reconnu dans la catégorie A, sous l'onglet «Activité reconnue par un organisme québécois agréé en formation continue».

La Direction du développement professionnel continu de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal est pleinement agréée par l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC) et par le Collège des médecins du Québec (CMQ). Ce programme d'apprentissage en groupe d'un crédit par heure répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada et a reçu la certification de la Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et donne droit jusqu'à 6 crédits Mainpro+. La présente activité est une activité d'apprentissage collectif agréée (section 1), au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada; elle a été approuvée par la Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour un maximum de 6 heure(s). Pour tout autre professionnel participant, ce programme donne une attestation de participation pour un maximum de 6 heure(s).

Les participants doivent réclamer à leur ordre professionnel respectif un nombre d'heures conforme à leur participation.